

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 avril 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice ...

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-sept heures quinze minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de Saint-Joseph se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Mairie.

Le conseil municipal, légalement convoqué, (convocation transmise le 5 avril 2016), s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire.

#### Présents

**LEBRETON Patrick** 

**LANDRY Christian** 

**BAUSSILLON Inelda** 

**MUSSARD Harry** 

MUSSARD Rose Andrée

**BATIFOULIER** Jocelyne

**LEBRETON Blanche** 

**LEBON Jean Daniel** 

LEJOYEUX Marie Andrée

MOREL Harry Claude

**GERARD Gilberte** 

**LEBON Guy** 

KERBIDI Gérald

JAVELLE Blanche Reine

**GRONDIN Jean Marie** 

**HOAREAU Claudette** 

**LEBON Marie Jo** 

NAZE Jean Denis

**HUET Marie Josée** 

**HUET Henri Claude** 

**COURTOIS Lucette** 

**ETHEVE Corine** 

**BOYER Julie** 

**PAYET Yannis** 

**GEORGET Marilyne** 

HOAREAU Sylvain GUEZELLO Alin FONTAINE Olivier RIVIERE François

#### **Représentés**

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry VIENNE Raymonde représentée par LEBRETON Blanche D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par BAUSSILLON Inelda FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François

#### Absents

VIENNE Axel HOAREAU Jeannick ASSATI Marie Pierre GUEZELLO Rosemay MALET Harry

Le Député-Maire constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés secrétaire de séance.

Au préalable, une minute de silence est observée, sur proposition du Député-Maire, Patrick LEBRETON, en hommage :

- à madame Rose Marie Bernadette JOSEPH décédée le 24 mars 2016 à l'âge de 101 ans.
- à monsieur Jean Inel MARTIN décédé le 03 avril 2016 à l'âge de 57 ans.
- à monsieur Issop Amode BALBOLIA décédé le 09 avril 2016 à l'âge de 75 ans.
- au docteur Jean Marc MALET décédé le 03 avril 2016.

### Arrivée de madame Raymonde VIENNE, 14ème adjointe, à 17h34 dans la salle des délibérations.

Le Député-Maire met à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2016.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Présents : 30 Pour : 34

Représentés : 4 Abstentions : 0

Contre: 0

#### Affaire n°20160411 01 : Vote des taux des impôts locaux pour 2016

Chaque année, le conseil municipal doit au regard des bases notifiées par les services de l'État, voter le taux de chacune des taxes (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier non Bâti) en fonction du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 30 Pour : 34

Représentés : 4 Abstentions : 0

Contre: 0

• **APPROUVE** les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier non Bâti pour l'année 2016 comme suit :

Libellé	Bases Prévisionnelles	Taux moyen communaux 2015  au niveau:		elles au niveau: d'impos		Taux d'imposition	Taux d'imposition	Produit 2016
	2016	National	Dé partemental	2015	2016			
Taxe d'habitation	23 486 000	24,19%	27,31%	20,00%	20,00%	4 697 200		
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22 416 000	20,52%	28,49%	31,00%	31,00%	6 948 960		
Taxe foncière sur les								
propriétés non bâties	185 100	49,15%	31,76%	36,39%	36,39%	67 358		
		TOTAL PRODUIT DE LA FISCALITE 2016						

 AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

## Affaire n°20160411\_02 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement ouvert sur les exercices précédents

La Commune de Saint-Joseph a fait le choix de gérer une partie de ses opérations d'investissement en AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement). C'est une méthode de prévision et de gestion pluriannuelle. Le rythme de réalisation administratif et technique de ces opérations conduit aujourd'hui à réviser soit le montant des AP, soit le montant des CP pour certaines opérations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 30 Pour : 34

Réprésentés : 4 Abstentions : 0

Contre: 0

• **REVISE** les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (APCP) ouverts sur les exercices précédents comme suit :

#### · Crèche de Vincendo

	Autorisation de programme de décision							
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement		
					2010	1 055,89		
					2011	44 192,05		
					2012	1 041,60		
					2013	479 749,27		
2 009	09 1 Crèche de Vincendo	23-2313-CRECHVINDO-0021	2 895 000,00	2014	364 320,60			
					2015	364 045,59		
					2016	1 000 000,00		
					2017	640 595,00		
					Total	2 895 000,00		

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement s'élève à 1 000 000 € pour l'exercice 2016 et à 640 595 € pour 2017.

### Construction d'une médiathèque

	Autorisation de programme de décision									
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement				
					2011	23 159,50				
					2012	393 147,47				
		Construction d'une		Construction d'une médiathèque					2013	244 486,23
2 011	1									23-2313-11MEDIAL-321-003
		inedialieque			2015	1 727 461,77				
					2016	4 469 422,13				
					Total	7 010 400,00				

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement s'élève à 4 469 422,13 € en 2016.

### • Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts

	Autorisation de programme de décision											
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement						
					2013	115 413,44						
					2014	213 617,71						
2 012	4	Etudes d'endiguement de la	Etudes d'endiguement de la	Etudes d'endiguement de la	d'endiguement de la	1 604 700 00	2015	343 199,75				
2012	'	rivière des Remparts	2315-114-0020	1 694 700,00	2016	326 000,00						
					2017	696 469,10						
					Total	1 694 700,00						

Ainsi, le montant des Crédits de Paiement s'élève à 326 000 € pour l'exercice 2016 et à 696 469,10 € pour 2017.

- **DECIDE** de reporter systématiquement sur l'année suivante, les Crédits de paiement non consommés d'une année.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Arrivée de monsieur Mohamed D'JAFFAR M'ZE, conseiller municipal, à 18h36 dans la salle des délibérations.

#### Affaire n°20160411\_03 : Budget primitif 2016 - Budget principal

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif. Celui-ci a pour but de prévoir et d'autoriser les dépenses et les recettes pour l'année.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif 2016 pour le budget principal, budget qui s'équilibre à hauteur de :

section de Fonctionnement : 53 093 100,90 €
section d'Investissement : 31 676 172,88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ADOPTE le budget primitif 2016 - budget principal - par section comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Présents : 31 Pour : 29

Représentés: 3 Abstentions: 5 (GUEZELLO Alin - RIVIERE François -

FONTAINE Olivier - GUEZELLO Alin pour la procuration de FRANCOMME Brigitte - RIVIERE François pour la procuration

de PAYET Priscilla)

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP 2016	Chapitre	Libellé	BP 2016		
70	Produits des services, du domaine	1 133 000,00 €	011	Charges à caractère général	8 526 208,00 €		
73	Impôts et taxes	30 132 018,00 €	012	Charges de personnel	24 831 000,00 €		
74	Dotations et participations	14 470 193,00 €	65	Autres charges gestion courante	10 402 679,00 €		
75	Autres produits de gestion courante	225 000,00 €	66	Charges financières	1 300 000,00 €		
013	Atténuations de charges	200 000,00 €	67	Charges exceptionnelles	193 800,00 €		
77	Produits exceptionnels	120 000,00 €	023	Virement à la section d'investissement	5 389 413,90 €		
042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	2 750 000,89 €	042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	2 450 000,00 €		
	Résultat reporté						
TOTAL		53 093 100,90 €		TOTAL	53 093 100,90 €		

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Présents : 31 Pour : 29

Représentés: 3 Abstentions: 5 (GUEZELLO Alin - RIVIERE François -

FONTAINE Olivier - GUEZELLO Alin pour la procuration de FRANCOMME Brigitte - RIVIERE François pour la procuration

de PAYET Priscilla)

Contre: 0

	RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	RAR 2015	BP 2016	Chapitre	Libellé	RAR 2015	BP 2016
13	Subventions d'investissement	191 054,00 €	4 071 346,00 €	20	Immobilisations incorporelles	384 412,18 €	524 700,00 €
10	Dotations, fonds divers		1 187 000,00 €	204	Subventions d'équipement versées	99 593,45 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	11 500 000,00 €	21	Immobilisations corporelles	338 539,27 €	2 639 500,00 €
024	Produits des cessions		500 000,00 €	23	Immobilisations en cours	464 863,40 €	9 459 840,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		5 389 413,90 €	13	Subvention d'investissement reçue		1 500,00 €
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections		2 450 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées		11 300 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		3 000 000,00 €	26	Participations		56 000,00 €
				27	Autres immobilisations financières		600 000,00 €
				020	Dépenses imprévues		57 223,69 €
				040	Opé. D'ordre de transfert entre sec	tions	2 750 000,89 €
	Excédent reporté		2 887 358,98 €	041	Opérations patrimoniales		3 000 000,00 €
	TOTAL	691 054,00 €	30 985 118,88 €	€ TOTAL 1 287 408,30 € 30 3		30 388 764,58 €	
	TOTAL GENERAL	31 676	172,88 €		TOTAL GENERAL	31 676	172,88 €

- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Le Député-Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

# Affaire n°20160411\_04 : Budget Primitif 2016 - Budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif. Celui-ci a pour but de prévoir et d'autoriser les dépenses et les recettes pour l'année. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif de la régie municipale des pompes funèbres, budget qui s'équilibre à hauteur de :

• 40 000 € en section d'exploitation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

• **ADOPTE** le budget primitif 2016 – budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres - par section comme suit :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

	Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant	
011	Charges à caractère général	40 000,00	70	Produits de service, du domaine	40 000,00	
Tota	Total des dépenses d'exploitation		То	tal des recettes d'exploitation	40 000,00	

- **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Le Député-Maire et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°20160411\_05 : REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) VALANT PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Par délibération n°14 du 30 novembre 2007, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire et a fixé les modalités de la concertation. La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 substitue le Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Plan d'Occupation des Sols (POS) et ajoute une nouvelle pièce constitutive appelée le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le conseil municipal est donc invité à abroger le débat tenu en séance du conseil municipal du 19 mai 2012, à débattre sur les orientations générales du PADD et à prendre acte que le débat a eu lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ABROGE le débat tenu en séance du conseil municipal du 19 mai 2012.
- PREND ACTE de la tenue d'un débat pour les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la Commune de Saint-Joseph.
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_06 : Bilan des cessions et acquisitions foncières 2015

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L.2241-1), le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

 APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2015 comme suit :

ACQUISITIONS 2015	SUPERFICIE TOTALE (m²)	PRIX TOTAL (€)
Les Acquisitions amiables	4359 m²	37 502,00 €
Les préemptions	2868 m²	35 000 €
Les conventions foncières	31 501 m²	1 284 200 €
TOTAL	38 728 m²	1 356 702 €

CESSIONS 2015	SUPERFICIE TOTALE (m²)	PRIX TOTAL (€)
Les cessions amiables	406 m²	73 200 €
Les ventes des LTS communaux	2666 m²	144 257,74 €
TOTAL	3072 m²	217 457,74 €

### Affaire n°20160411\_07: Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2016

L'action sociale sur le territoire de Saint-Joseph repose en grande partie sur la participation financière de la Commune. La poursuite des actions engagées en faveur de la population Saint-Joséphoise nécessite une subvention de 2 925 000.00 €.

Celle-ci permettra au CCAS de poursuivre sa politique sociale globale en direction des familles et de consolider les efforts faits en matière d'équipements publics et de services rendus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- **ALLOUE** une subvention d'un montant de 2 925 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Joseph pour l'exercice 2016.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

#### Affaire n°20160411 08 : Attribution de subvention à la caisse des écoles – Exercice 2016

La caisse des écoles de Saint-Joseph, tout en conservant son objectif principal qui est de faciliter la fréquentation des écoles de la Ville, a vu son champ d'actions évoluer avec des missions visant le bien-être de l'enfant et la réussite de sa scolarité dans son parcours du premier degré. Elle a connu deux évolutions importantes, dont la gestion du personnel affecté au bon fonctionnement des écoles et l'organisation des activités périscolaires en direction des élèves dans le cadre du Projet Éducatif du Territoire. Depuis le 1er janvier 2016, elle assure également un accueil périscolaire et extrascolaire au profit des enfants de l'école maternelle du Butor. Aussi, pour donner à l'établissement les moyens de mener à bien toutes ses missions, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant de la subvention qui lui sera attribué et qui s'élève à 4 500 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ALLOUE une subvention d'un montant de 4 500 000 € à la caisse des écoles pour l'exercice 2016.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire

# Affaire n°20160411\_09 : Remplacement des menuiseries « type jalousie » dans diverses écoles de la commune

### Modification du plan de financement

En 2012, une subvention avait été sollicitée auprès de la région pour financer le projet de « remplacement des jalousies dans diverses écoles de la commune ». Faute d'accord, le projet dont le montant atteint aujourd'hui 446 040 € HT fait l'objet d'une demande au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la modification du plan de financement du projet présentant une participation communale de 127 121,40 € TTC (89 208 € HT+ 37 913,40 € de TVA) et d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

 APPROUVE la modification du plan de financement du projet de remplacement des menuiseries « type jalousie » dans diverses écoles de la Commune, présentant une participation communale de 127121,40 € TTC (89 208 € HT+ 37 913,40 € de TVA) comme suit :

Remplacement des menuiseries « type jalousie » dans diverses écoles de la commune			
Montant de l'opération en (HT)	446 040,00 €		
Dotation de soutien à l'investissement des communes (80%)	356 832,00 €		
Commune de Saint Joseph (20%)	89 208,00 €		
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	37 913,40 €		
Montant de l'opération en TTC	483 953,40 €		

• **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_10 : Réhabilitation de dispositifs de climatisation Approbation du projet et du plan de financement

Le coût des travaux pour ce projet de réhabilitation des systèmes de climatisation (Hôtel de ville et auditorium) s'élève à 327 000 € HT. Il s'agit ici de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement des communes avec une participation communale de 93 195 € TTC (65 400 € HT+ 27 795 € de TVA). Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le projet de « réhabilitation de dispositifs de climatisation » ainsi que le plan de financement et d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

 APPROUVE le projet de « réhabilitation de dispositifs de climatisation » et le plan de financement présentant une participation communale de 93 195 € TTC (65 400 € HT+ 27 795 € de TVA) comme suit :

#### Réhabilitation de dispositifs de climatisation

Montant de l'opération en (HT)	327 000,00 €
Dotation de soutien à l'investissement des communes (80%)	261 600,00 €
Commune de Saint Joseph (20%)	65 400,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	27 795,00 €
Montant de l'opération en TTC	354 795,00 €

• **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_11 : Construction d'un bassin d'apprentissage de natation à Jean Petit Approbation du projet et du plan de financement

Le coût des travaux externalisés pour ce projet de construction d'un bassin d'apprentissage de natation à Jean Petit s'élève à 290 000 € HT. Il s'agit ici de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement des communes avec une participation communale de 82 650 € TTC (58 000 € HT+ 24 650 € de TVA). Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le projet de construction d'un bassin d'apprentissage de natation à Jean Petit ainsi que le plan de financement et d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

 APPROUVE le projet de « construction d'un bassin d'apprentissage de natation à Jean Petit » et le plan de financement présentant une participation communale de 82 650 € TTC (58 000 € HT+ 24 650 € de TVA) comme suit :

Construction d'un bassin d'apprentissage de natation à Jean Petit				
Montant de l'opération en (HT)				
Dotation de soutien à l'investissement des communes (80%)	232 000,00 €			
Commune de Saint Joseph (20%)	58 000,00 €			
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	24 650,00 €			
Montant de l'opération en TTC	314 650,00 €			

**AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_12 : Construction de la maison de veillée mortuaire du Butor Approbation du projet et du plan de financement

Le coût du projet de construction de la maison de veillée mortuaire au Butor s'élève à 42 200 € HT. Il s'agit ici de solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement des communes avec une participation communale de 12 027 € TTC (8 440 € HT+ 3 587 € de TVA). Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le projet de construction de la maison de veillée mortuaire au Butor ainsi que le plan de financement et d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

 APPROUVE le projet de « construction de la maison de veillée mortuaire au Butor » et le plan de financement présentant une participation communale de 12 027 € TTC (8 440 € HT+ 3 587 € de TVA) comme suit :

Construction de la maison de veillée du Butor	
Montant de l'opération en (HT)	42 200,00 €
Dotation de soutien à l'investissement des communes (80%)	33 760,00 €
Commune de Saint Joseph (20%)	8 440,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	3 587,00 €
Montant de l'opération en TTC	45 787,00 €

• **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_13 : Zone d'activités des Grègues : Acquisition foncière des parcelles BK 1223, 1227, 1433 et 1435 (biens faisant partie de l'actif de la liquidation de la SARL ARPAJE)

La Commune souhaite acquérir les biens faisant partie de l'actif de la liquidation de la SARL ARPAJE situés dans la ZA des Grègues (parcelles BK 1223, 1227, 1433 et 1435 d'une contenance totale de 3 489 m²).

L'expert judiciaire a évalué les biens à hauteur de 122 000 € en novembre 2015 (sur la base des dernières transactions, à savoir 32 €/m² + 3 €/m² pour les aménagements réalisés).

Pour sa part, les domaines évaluent les biens à 157 005  $\in$  (soit 45  $\in$ /m²) et la marge de négociation à 10 % ramènerait le prix à hauteur de 141 304,50  $\in$  (soit 40,5  $\in$ /m²).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition desdites parcelles pour un montant de 141 304,50 €, conformément à l'évaluation des domaines, marge de négociation comprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- APPROUVE l'acquisition des parcelles BK 1223, 1227, 1433 et 1435, biens faisant partie de l'actif de la liquidation de la SARL ARPAJE, pour un montant de 141 304,50 €, conformément à l'évaluation des domaines, marge de négociation comprise.
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer l'acte y afférent ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_14: Projet de contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil municipal avec reprise du personnel

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de contrat de concession de service en vue de déléguer la gestion et l'exploitation des activités du centre multi-accueil municipal 1, 2, 3, Soleil .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **APPROUVE** le principe de délégation de service public par affermage pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil 1,2,3 Soleil.
- APPROUVE le projet de cahier des charges du contrat de concession.
- **AUTORISE** le Député-Maire à lancer la consultation dans les conditions prévues aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_15 : Constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés relatifs à l'achat de vêtements, d'équipements de protection et de sécurité et prestation associée de sérigraphie

Dans le cadre de la passation de marchés pour l'achat de vêtements, d'équipements de protection et de sécurité et prestation associée de sérigraphie, un groupement de commande composé du C.C.A.S et de la Commune de Saint-Joseph doit être constitué. Pour ce faire, une convention constitutive définissant les modalités de son fonctionnement doit intervenir.

Par ailleurs, il convient de désigner la Commune de Saint-Joseph comme coordonnateur. Celle-ci sera chargée de piloter l'intégralité de la procédure de passation des marchés jusqu'à la notification.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commande et la convention constitutive y afférente, de désigner la Commune comme Coordonnateur et d'autoriser le Député-Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

 APPROUVE la constitution du groupement de commandes composé du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Joseph et de la Commune de Saint-Joseph dans le cadre de la passation des marchés relatifs à l'achat de vêtements, d'équipements de protection et de sécurité et prestation associée de sérigraphie.

- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.
- **DÉSIGNE** la Commune de Saint-Joseph comme coordonnateur du groupement. La commission d'appel d'offres étant celle de la Commune.
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_16 : Constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés relatifs à l'achat de produits d'entretien, de matériels et d'accessoires d'hygiène

Dans le cadre de la passation de marchés pour l'achat de produits d'entretien, de matériels et d'accessoires d'hygiène, un groupement de commande composé du C.C.A.S et de la Commune de Saint-Joseph doit être constitué. Pour ce faire, une convention constitutive définissant les modalités de son fonctionnement doit intervenir.

Par ailleurs, il convient de désigner la Commune de Saint-Joseph comme coordonnateur. Celle-ci sera chargée de piloter l'intégralité de la procédure de passation des marchés jusqu'à la notification. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commande et la convention constitutive y afférente, de désigner la Commune comme Coordonnateur et d'autoriser le Député-Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- APPROUVE la constitution du groupement de commandes composé du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Joseph et de la Commune de Saint-Joseph dans le cadre de la passation des marchés relatifs à l'achat de produits d'entretien, de matériels et d'accessoires d'hygiène.
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.
- **DÉSIGNE** la Commune de Saint-Joseph comme coordonnateur du groupement. La commission d'appel d'offres étant celle de la Commune.
- AUTORISE le Député-Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_17 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Approbation du règlement intérieur

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le 29 mars 2016, a approuvé à l'unanimité de ses membres, le réglement intérieur qui clarifie les conditions et modalités de fonctionnement de la commission.

Il importe désormais que le conseil municipal approuve ledit règlement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- APPROUVE le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_18 : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Approbation du règlement intérieur et de la charte de déontologie

Conformément aux dispositions législatives, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance doit se doter d'un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement et des échanges d'information à caractère confidentiel.

Il importe au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur ainsi que la charte de déontologie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **APPROUVE** le règlement intérieur et la charte de déontologie du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160319\_19 : Approbation du plan local de prévention de la délinquance

Conformément au cadre légal notamment à la loi du 5 mars 2007 et à l'article 45 de la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, la stratégie nationale de prévention de la délinquance recommande l'élaboration d'un plan local d'actions en matière de prévention de la délinquance au sein des conseils locaux de prévention de la délinquance.

Il importe à la Commune aujourd'hui de définir sa stratégie territoriale de prévention de la délinquance. Le conseil municipal est invité à approuver le plan local de prévention de la délinquance et d'autoriser le Député-Maire à le signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- APPROUVE le plan local de prévention de la délinquance de 2016-2018.
- AUTORISE le Député-Maire à contractualiser le plan local avec le Préfet et le Procureur.
- AUTORISE le Député-Maire à le signer ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

## Affaire n°20160411\_20 : Préservation de l'environnement et développement durable Approbation de la convention avec l'association Ti Tang Récup (TTR)

La Commune a été sollicitée par l'association Ti Tang Récup (TTR) pour l'installation de bornes d'apports volontaires destinées à la récupération de textiles ménagers usagers.

Dans un premier temps, l'association a prévu l'installation de 4 bornes. En fonction du taux de remplissage, la Commune pourra être équipée d'un ensemble de 9 unités (1 unité pour 4 000 habitants).

La convention ne prévoit aucun frais, ni aucune charge pour la collectivité. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la convention à intervenir avec l'association Ti Tang Récup et d'autoriser le Député-Maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- APPROUVE la convention à intervenir avec l'association Ti Tang Récup (TTR).
- **AUTORISE** le Député-Maire à la signer ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_21 : Collecte des huiles alimentaires usagées de la Cuisine Centrale Signature du contrat de prestations de la STAR

A la demande de la Direction des Services Vétérinaires, le service de la Restauration Scolaire doit faire collecter les huiles alimentaires usagées (HAU) pour un traitement approprié de ces déchets. La société STAR propose ses services pour ce type d'intervention, à titre gracieux. Il est donc demandé au conseil municipal, d'approuver le contrat de prestations de service pour la collecte des huiles alimentaires usagées proposé par la STAR et d'autoriser le Député-Maire à le signer ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **APPROUVE** le contrat de prestations de service pour la collecte des huiles alimentaires usagées proposé par la STAR.
- **AUTORISE** le Député-Maire à le signer ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_22 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'Association CAROSSE ENSEMBLE (ACE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

• **ATTRIBUE** à l'association CAROSSE ENSEMBLE (ACE) une subvention d'un montant de 24 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique ;
  - les prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
  - prestation de restauration dans la limite maximale de 5 500,00 €;
  - prestation de transport dans la limite maximale de 10 500,00 €;
  - prestation de pose et de contrôle de coffrets électriques/consommation électrique dans la limite maximale de 1 000 €.
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_23 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à REGIE DE TERRITOIRE ACTION ET CHANTIER
TERRITORIALISE POUR L'INSERTION ET LA VIE ECONOMIQUE (A.C.T.I.V.E)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'association Régie de Territoire ACTION ET CHANTIER TERRITORIALISE POUR L'INSERTION ET LA VIE ECONOMIQUE (ACTIVE) une subvention d'un montant de 120 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- AUTORISE le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_24 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION DES JEUNES MAJEURS EN DYNAMIQUE (AJMD)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE à l'ASSOCIATION DES JEUNES MAJEURS EN DYNAMIQUE (AJMD) une subvention d'un montant de 220 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition à titre gratuit d'un local;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.);
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique ;
  - les prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
    - prestation de restauration dans la limite maximale de 6 000.00 € :
    - prestation de transport dans la limite maximale de 9 000,00 €;
    - prestation de communication dans la limite maximale de 2 000,00 €.

• **AUTORISE** le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_25 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention au COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES
SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH (COSPER)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE au Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Saint-Joseph (COSPER) une subvention d'un montant de 18 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574.
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - · la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_26 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à LA FEDERATION DES CLUBS SENIORS DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- **ATTRIBUE** à la FEDERATION DES CLUBS SENIORS DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 90 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.)
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
  - les prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
    - prestation de communication dans la limite maximale de 2 000,00 €;
    - prestation de restauration dans la limite maximale de 6 000,00 € ;
    - prestation de sécurité malveillance et incendie dans la maximale de 3 000,00 €.
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

## Affaire n°20160411\_27 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION CRÊTE DYNAMIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'ASSOCIATION CRÊTE DYNAMIQUE une subvention d'un montant de 3 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_28 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à L'ASSOCIATION EDUC'SANTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'ASSOCIATION EDUC'SANTE une subvention d'un montant de 5 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition à titre gratuit d'un local;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_29 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE à l'Ecole de Musique et de Danse de Saint-Joseph une subvention d'un montant de 130 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition à titre gratuit d'un local;

- la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- AUTORISE le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Madame Gilberte GERARD, 12ème adjointe, quitte la salle des délibérations.

Affaire n°20160411\_30 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à LA FEDERATION DE LA REUNION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 30 Pour : 33

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à LA FEDERATION DE LA REUNION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE une subvention d'un montant de 8 000,00 €.
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Retour de madame Gilberte GERARD, 12ème adjointe, dans la salle des délibérations.

Affaire n°20160411\_31 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LES AMIS DE CAYENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE à l'Association LES AMIS DE CAYENNE une subvention d'un montant de 17 250,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques; salles; etc.);
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique ;
  - les prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
    - prestation de restauration dans la limite maximale de 10 000 € :
    - prestation de transport dans la limite maximale de 14 000 €;
    - prestation de communication dans la limite maximale de 1 500 €;

- prestation de pose et de contrôle de coffrets électriques/consommation électrique dans la limite maximale de 2 000 €.
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Monsieur Jean Denis NAZE, conseiller municipal, quitte la salle des délibérations.

Affaire n°20160411\_32 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LES FANGOURINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 30 Pour : 33

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION LES FANGOURINS une subvention d'un montant de 7 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - · la mise à disposition gracieuse d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Retour de monsieur Jean Denis NAZE dans la salle des délibérations.

Affaire n°20160411\_33 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LES FLEURETTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- **ATTRIBUE** à l'Association LES FLEURETTES une subvention d'un montant de 2 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_34 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** à la MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH (MDA) une subvention d'un montant de 143 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - · la mise à disposition gracieuse d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.)
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
  - les prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
    - prestations de communication dans la limite maximale de 7 000,00 € ;
    - prestation de restauration dans la limite maximale de 700,00 €;
    - prestations de pose de coffrets électriques et de contrôle des installations dans la limite maximale de 7 000,00 € ;
    - prestations de sonorisation et d'éclairage scénique dans la limite maximale de 28 000,00 € ;
    - prestations de sécurité (malveillance et incendie) et de gardiennage dans la limite maximale de 28 000,00 € ;
    - mise à disposition de foncier dans la limite maximale de 3 000,00 €
- AUTORISE le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_35 : Budget Primitif 2016 :

Attribution d'une subvention au PAYS D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET OFFICE DU TOURISME DU SUD SAUVAGE (MAISON DU TOURISME DU SUD SAUVAGE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE au PAYS D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET OFFICE DU TOURISME DU SUD SAUVAGE (MAISON DU TOURISME DU SUD SAUVAGE) une subvention d'un montant de 150 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition à titre gratuit d'un local;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.

• **AUTORISE** le Député-Maire à signer l'avenant à la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_36 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES AUBEPINES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES AUBEPINES une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_37 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES AZALEES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES AZALEES une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_38 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES CAPUCINES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE au CLUB DES PERSONNES AGEES LES CAPUCINES une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.

 AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

## Affaire n°20160411\_39 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES FLAMBOYANTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES FLAMBOYANTS une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_40 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES HORTENSIAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES HORTENSIAS une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350.00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

## Affaire n°20160411\_41 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES JASMINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE au CLUB DES PERSONNES AGEES LES JASMINS une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :

- la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

## Affaire n°20160411\_42 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES DE LA JOIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES DE LA JOIE une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_43 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES JOLI COEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES JOLI COEUR une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_44 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES LES LILAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

• **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES LES LILAS une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

## Affaire n°20160411\_45 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES DE LA PAIX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES DE LA PAIX une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - · les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_46 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES DES ROSES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE au CLUB DES PERSONNES AGEES DES ROSES une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n° 20160411\_47 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES DU SOURIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES DU SOURIRE une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_48 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention au CLUB DES PERSONNES AGEES TROUPE FOLKLORIQUE
3ème AGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** au CLUB DES PERSONNES AGEES TROUPE FOLKLORIQUE 3ème AGE une subvention d'un montant de 400,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les prestations de restauration dans la limite maximale de 350,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_49 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au MOUVEMENT VIE LIBRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE au MOUVEMENT VIE LIBRE une subvention d'un montant de 3 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_50 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION DE GESTION DU RESEAU DE NUTRITION INFANTILE DE LA REUNION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'ASSOCIATION DE GESTION DU RESEAU DE NUTRITION INFANTILE DE LA REUNION une subvention d'un montant de 2 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.)
  - les moyens logistiques communaux : animateurs, sonorisation, éclairage, tentes, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_51 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LES REINETTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION LES REINETTES une subvention d'un montant de 1 000,00 €.
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_52 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LES AZALEES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

 ATTRIBUE à l'ASSOCIATION LES AZALEES une subvention d'un montant de 1 000,00 €.

- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - · la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_53 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE (CEMEA)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE au CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE (CEMEA REUNION) une subvention d'un montant de 13 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_54 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'Association KOMIDI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'association KOMIDI une subvention d'un montant total de 79 000 € pour l'année 2016, correspondant à l'avance déjà consentie (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des prestations de services pour un montant total de 43 800,00
   € en 2016.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_55 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB LA COUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

 ATTRIBUE à l'association FOOTBALL CLUB LA COUR une subvention d'un montant de 12 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_56 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION LANGEVIN LA BALANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'association LANGEVIN LA BALANCE une subvention d'un montant de 7 250,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.);
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

#### Madame Gilberte GERARD, 12ème adjointe, quitte la salle des délibérations.

## Affaire n°20160411\_57 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 30 Pour : 33

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE à l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 173 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition à titre gratuit d'un local;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique ;
  - les prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions (ACM) à mettre en œuvre :
    - prestation de restauration dans la limite maximale de 17 000,00 €;
    - prestation de transport dans la limite maximale de 35 000,00 €.

• **AUTORISE** le Député-Maire à signer l'avenant à la convention financière à intervenir entre la commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Retour de madame Gilberte GERARD, 12ème adjointe, dans la salle des délibérations.

Affaire n°20160411\_58 :Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SPORTIVE, CULTURELLE ET EDUCATIVE
DE VINCENDO (ASCE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'ASSOCIATION SPORTIVE, CULTURELLE ET EDUCATIVE DE VINCENDO une subvention d'un montant de 14 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.);
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique ;
  - les prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
    - prestation de communication dans la limite maximale de 1 000 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_59 :Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SAINT-JO FOOT FEMININ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- **ATTRIBUE** à l'association SAINT-JO FOOT FEMININ une subvention d'un montant de 7 250,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

## Affaire n°20160411\_60 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB PLAINE DES GREGUES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** à l'association FOOTBALL CLUB PLAINE DES GREGUES une subvention d'un montant de 12 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_61 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION VINCENDO SPORTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'association VINCENDO SPORTS une subvention d'un montant de 12 000,00 €.
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - · la mise à disposition gracieuse d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_62 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au CERCLE DES NAGEURS DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE au CERCLE DES NAGEURS DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 19 300,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse d'un local;

- la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_63 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au LUTTE CLUB DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** à l'association LUTTE CLUB DE SAINT JOSEPH une subvention d'un montant de 15 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - · la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_64 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au HANDBALL CLUB DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** au HANDBALL CLUB DE SAINT JOSEPH (HBCSJ) une subvention d'un montant de 19 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition à titre gratuit d'un local;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.);
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Monsieur Sylvain HOAREAU, conseiller municipal, quitte la salle des délibérations.

### Affaire n°20160411\_65 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION BOXING CLUB DE VINCENDO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 30 Pour : 33

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'ASSOCIATION BOXING CLUB DE VINCENDO une subvention d'un montant de 1 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

### Affaire n°20160411\_66 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au SAINT-JOSEPH BASKET CLUB

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 30 Pour : 33

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** à l'association SAINT-JOSEPH BASKET CLUB une subvention d'un montant de 9 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition à titre gratuit d'un local;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
  - · la prestation de restauration dans la limite maximale de 1000,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Retour de Monsieur Sylvain HOAREAU, conseiller municipal, dans la salle des délibérations.

Madame Inelda BAUSSILLON, 2ème adjointe, quitte la salle des délibérations.

## Affaire n°20160411\_67 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 30 Pour : 33

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE à l' ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB une subvention d'un montant de 13 750,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - · la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire

Affaire n°20160411\_68 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'EXCELSIOR DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 30 Pour : 33

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'EXCELSIOR DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 242 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique.
- AUTORISE le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière à intervenir entre la commune et l'association ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Retour de madame Inelda BAUSSILLON, 2ème adjointe, dans la salle des délibérations.

Affaire n°20160411\_69 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention au VELO CLUB DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE au VELO CLUB DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 16 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - · la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;

- les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_70 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SPORT PATRIMOINE ANIMATION ET CULTURE DU SUD SAUVAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'association SPORT PATRIMOINE ANIMATION ET CULTURE DU SUD SAUVAGE une subvention d'un montant de 7 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.);
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau ;
  - les prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
    - prestation de communication dans la limite maximale de 10 000,00 €;
    - prestation de restauration dans la limite maximale de 5 000,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_71 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION CLUB SPORTIF DE LA CRÊTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE à l'association CLUB SPORTIF DE LA CRETE une subvention d'un montant de 7 250,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n°20160411\_72 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNION SPORTIVE REUNIONNAISE D'ILE DE FRANCE (A.A.A. USRIF)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNION SPORTIVE REUNIONNAISE D'ILE DE FRANCE (A.A.A. USRIF) une subvention d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_73 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'association MOTO CLUB DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'association MOTO CLUB DE SAINT-JOSEPH, une subvention d'un montant total de 2 500,00 € pour l'année 2016, correspondant à l'avance déjà consentie (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes :
  - la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
  - les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.
  - les prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
    - prestation de communication dans la limite maximale de 3 500,00 €;
    - prestation de restauration dans la limite maximale de 1 000,00 €.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Affaire n°20160411\_74 : Budget Primitif 2016 :
Attribution d'une subvention à l'Association TENNIS CLUB MUNICIPAL DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE au TENNIS CLUB MUNICIPAL DE SAINT-JOSEPH, une subvention d'un montant total de 700,00 € pour l'année 2016, correspondant à l'avance déjà consentie (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n° 20160411\_75 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PROMO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

Contre: 0

- ATTRIBUE à l'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE PROMO, une subvention d'un montant total de 2 000,00 € pour l'année 2016, correspondant à l'avance déjà consentie (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature pour un montant total de 12 000,00 € en 2016.
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

# Affaire n° 20160411\_76 : Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention à l'ASSOCIATION SAMOURAI CLUB DE SAINT-JOSEPH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :* 

Présents : 31 Pour : 34

Représentés : 3 Abstentions : 0

- ATTRIBUE à l'ASSOCIATION SAMOURAI CLUB REUNIONNAIS DE SAINT-JOSEPH, une subvention d'un montant total de 1 000,00 € pour l'année 2016, correspondant à l'avance déjà consentie (ligne d'imputation budgétaire 6574).
- AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

En vertu de la délibération n°20140410\_1 du 10 avril 2014, le Député-Maire informe et rend compte des derniers marchés publics passés au 3ème et au 4ème trimestre de l'année 2015, en vue de l'achat de fournitures courantes et services et de la réalisation de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Député-Maire lève la séance à 21h24.

Le Député-Maire

L'Elu Délégué Christian LANDRY

Fait à Saint-Joseph, le 19/04/2016 Affiché le 19/03/2016